

**NUMERO : 2025-203**  
**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n°2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Conseillère municipale pour signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Vu la décision du Maire n°2022-316 du 13 octobre 2022, reçue en Sous-préfecture le même jour attribuant le marché intitulé «Marché de suivi-animation redressement financier ORCOD à Sarcelles» avec l'Association des Responsables de Copropriété, sise 7 rue de Thionville à PARIS (75019) – N° SIRET 353 681 505 00031 pour une durée de trois ans à compter du 13 octobre 2025, pour un montant global et forfaitaire de 789 990,21 €HT,

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 pour étendre l'accompagnement de sept copropriétés sur une durée d'un an à compter du 13 octobre 2025,

Considérant la validation de la commission d'appel d'offres du 8 septembre 2025 avec une hausse globale du marché de 11,25% du marché de base,

**DECIDE**

Article 1 : De conclure l'avenant n°1 au marché intitulé «Marché de suivi-animation redressement financier ORCOD à Sarcelles», l'Association des Responsables de Copropriété, sise 7 rue de Thionville à PARIS (75019) – N° SIRET 353 681 505 00031,

Article 2 : D'imputer le montant de l'avenant 1 en une plus-value de 88 890 € HT sur les dépenses du budget communal.

Article 3 : Cet avenant est applicable financièrement à compter du 13 octobre 2025 pour un an.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de son affichage.

Fait à Sarcelles, le 15 septembre 2025

Pour le Maire et par délégation,



Conseillère Municipale,  
Chargée des Marchés Publics  
Maïmouna CAMARA

